

# Réunion d'information

## « Communauté énergétique Terdelt »

Mardi 2 juillet 2024







**Rappel:**  
**Qu'est-ce qu'une  
communauté  
d'énergie ?**  
**Quels avantages ?**

Tu sais, j'ai des panneaux mais je n'en utilise pas toute l'électricité...  
Je pourrais te faire profiter de ma production d'énergie!

Oh mais oui!  
Bonne idée, je ne pourrai jamais en installer car mon toit est mal orienté!

Et si nous créons une communauté d'énergie dans le quartier Terdel pour échanger nos productions d'électricité ?



# Quels avantages ?

Je suis plus conscient de ma consommation d'énergie.

Je participe aux échanges avec le voisinage.

Je consomme local !



J'ai une meilleure maîtrise de ma facture d'énergie.

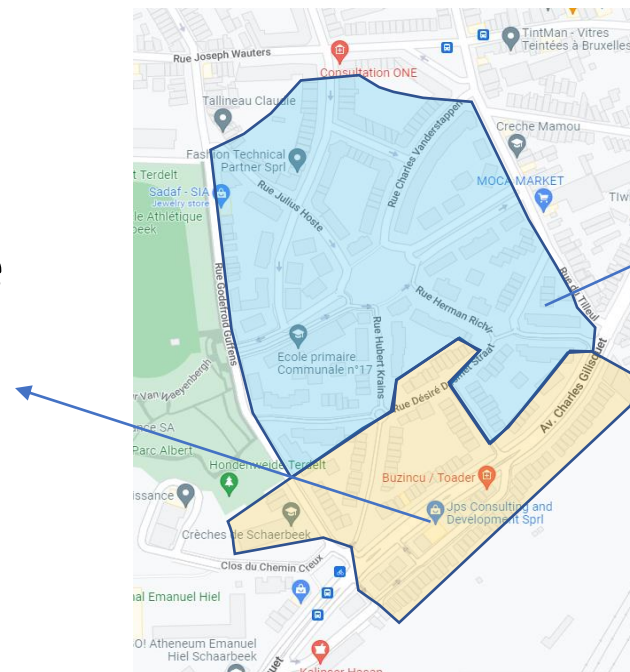


**Concrètement ?**

# Quel périmètre pour la communauté d'énergie Terdelt ?

Notre quartier est alimenté par deux points de fourniture

Partie « Sud »  
alimentée à partir de  
cabine 2 / point de  
fourniture 2



Partie « Nord » alimentée à  
partir de cabine 1 / point de  
fourniture 1

Afin de bénéficier d'une réduction de 50% des coûts de distribution et de 100% des coûts de transport sur l'énergie échangée, nous proposons d'organiser deux partages d'énergie au sein de la communauté d'énergie

# Quelle clé de répartition ?

## Répartition fixe

Ce premier type de répartition consiste à distribuer l'injection disponible pour chaque quart d'heure considéré selon un pourcentage qui est fixe.

## Répartition au pro-rata

La méthode au prorata définit la part de l'injection que chaque consommateur recevra, au prorata de la consommation individuelle du quart d'heure.

## Répartition hybride

**Deux tours de répartition.** Le premier correspond à un tour de répartition fixe et le deuxième à un tour de répartition au prorata des consommations.

- Le premier tour permet de garantir une part fixe de l'injection à chaque participant. L'injection qui n'a pas été consommée au premier tour est remise en jeu dans un deuxième tour pro rata.

→ Proposition: méthode de répartition hybride



# Quel prix d'échange ?

## Tarifs de consommation sur le marché

- Offres sur le marché (juin 2024)
  - Total Energie: Entre 10 et 19 €ct/kWh
  - ENGIE: entre 9 et 17 €ct/kWh
  
- Tarif social : 9,057 €ct/kWh

## Tarifs d'injection sur le marché

- Offres sur le marché (juin 2024)
  - Total Energie: 1,9 €ct/kWh
  - ENGIE: entre 1,5 et 3,9 €ct/kWh

## → Proposition:

- prix de vente aux consommateurs: 70% du tarif social (revu trimestriellement) (→ ajd'h 6,34 €ct/kWh)
- Prix de rachat aux producteurs: 85% du prix de vente (→ ajd'h 5,39 €ct/kWh)

# Quel avantage financier d'une communauté ?

Client type		Facture annuelle (€/an)	Gain annuel estimé (*)
Consommateur	Consommateur bihoraire	<b>715</b>	-29 €
	Consommateur <b>participant à un partage d'énergie</b>	<b>686</b>	
Prosumer	Prosumer (PV avec 15% d'autoconsommation)	<b>571</b>	-24€
	Prosumer <b>participant à un partage d'énergie</b>	<b>547</b>	

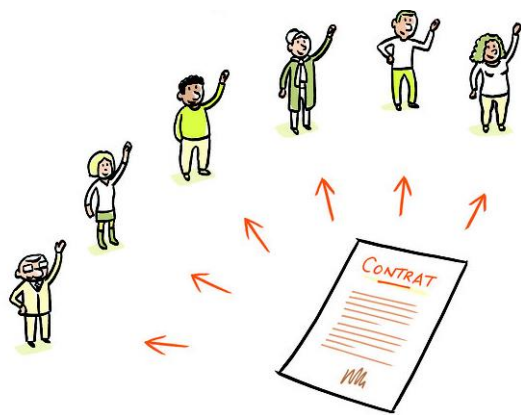
(\*) Calcul d'une estimation du gain moyen basé. La réalité dépendra des profils de consommation, du prix appliqué par les fournisseurs, etc.)



En maintenant ?

# Prochaines étapes

Signature d'un contrat



Contrat entre vous et la communauté<sup>(\*)</sup>  
Et paiement d'une garantie

Remplacement de votre compteur par un compteur communiquant



Compteurs remplacés par Sibelga  
(gratuitement dans le cadre de la création d'une communauté d'énergie )

Et la communauté est lancée: vous recevez dorénavant deux factures



L'une de la communauté d'énergie pour l'électricité échangée en son sein  
L'autre de votre fournisseur habituel pour le reste de l'électricité consommée ou injectée

(\*) La communauté est l'asbl « Comité de quartier Terdel »

# En d'autres termes:

- Si l'idée vous plaît

- Laissez-nous vos coordonnées (si vous ne l'avez pas encore fait sur le google form)
- Relisez le contrat et posez vos éventuelles questions à [energie@terdelt.be](mailto:energie@terdelt.be)
- Parlez-en à vos voisins

- Et après les vacances ...

(Le temps d'ouvrir un compte en banque spécifique pour la gestion et de clarifier les modalités de la mise en œuvre du régime de franchise TVA)

- **Signature du contrat** – les instructions viendront
- **Païement de la garantie de 50 Euros**
  - permettant la communauté de couvrir les risques d'impayés
  - Permet de constituer une trésorerie (payement des frais de réseaux/taxes tous les mois à Sibelga mais récupération chez les membres des partages d'énergie prévu que 2x/an, pour faciliter l'administration)
- **Envoi des informations à Sibelga**
  - Pour le remplacement des compteurs classiques par des compteurs intelligents
  - Pour le lancement de la communauté (doubles factures, etc.)



questions/réponses